

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3288**

commune (s) : Bron

objet : Cession d'un terrain nu, issu des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629, situé au 360-362, route de Genas, à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terrailon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3288**

commune (s) : Bron

objet : **Cession d'un terrain nu, issu des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629, situé au 360-362, route de Genas, à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terraillon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier Terraillon à Bron fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain (ORU), pour laquelle la Communauté urbaine de Lyon réalise un travail foncier déterminant d'acquisitions et de cessions.

Face à l'absence d'un lieu de culte musulman adapté aux besoins de ce quartier, la construction d'une mosquée s'est imposée comme un élément important de la requalification de ce secteur. Un collectif, sous la forme d'une association régie par la loi du 9 décembre 1905, se propose d'acquérir auprès de la Communauté urbaine un terrain dans le but de bâtir ce lieu de culte.

Il est donc proposé que la Communauté urbaine cède à ce collectif, dénommé Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terraillon, un terrain de 1 600 mètres carrés, issu d'un ensemble plus vaste formé des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629 situé au 360-362, route de Genas à Bron.

Par décision n° B-2011-2065 du 17 janvier 2011, le Bureau avait autorisé ce collectif a déposé une demande de permis de construire sur ce terrain. Ce permis a été délivré par la mairie de Bron, le 29 août 2011.

Ce terrain est actuellement occupé par des maisons individuelles qui seront démolies préalablement à la vente.

Aux termes du compromis, cette cession est consentie au prix de 200 668,90 € HT, auquel se rajoute la TVA au taux de 19,6 % d'un montant de 39 331,10 €, soit un montant TTC de 240 000 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 20 janvier 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à l'association dénommée Collectif pour la construction de la mosquée de Bron Terraillon, pour un montant 200 668,90 € HT, auquel se rajoute la TVA au taux de 19,6 % d'un montant de 39 331,10 €, soit un montant de 240 000 € TTC, d'un terrain de 1 600 mètres carrés, issu des parcelles B 63, B 998, B 1628 et B 1629, situé au 360-362, route de Genas à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

4° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 240 000 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 563 478,60 € en dépenses - compte 211 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 675 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.